



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTES-PYRÉNÉES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2018-078

PUBLIÉ LE 10 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2018-09-10-003 - AP portant création de la commission départementale chargée de l'établissement des listes électorales de la chambre d'agriculture (2 pages)	Page 3
65-2018-09-10-002 - arrêté modifiant l'arrêté du 25 mars 2013 portant composition de la commission des titres (1 page)	Page 6

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2018-09-10-003

AP portant création de la commission départementale
chargée de l'établissement des listes électorales de la
chambre d'agriculture

PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction de la citoyenneté
et des collectivités locales

Bureau de la réglementation
générale et des élections

Arrêté 65-2018-09-
PORTANT CRÉATION DE LA COMMISSION
DÉPARTEMENTALE CHARGÉE DE L'ÉTABLISSEMENT DES
LISTES ÉLECTORALES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

**La préfète des Hautes-Pyrénées,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles R.511-16 et R.511-28 ;

Vu les désignations opérées ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Il est créé une commission départementale dénommée "commission d'établissement des listes électorales" chargée d'établir les listes électorales des électeurs individuels et des groupements professionnels agricoles à l'occasion des élections des membres de la Chambre d'Agriculture, dont la date de clôture du scrutin est fixée au 31 janvier 2019.

Elle se compose comme suit :

- Mme la préfète, ou son représentant, présidente ;
- M. le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- Mme Maryse BEYRIÉ, désignée par le conseil départemental, maire de Vielle-Aure, conseillère départementale ;
- M. Stéphane MIQUEU, représentant la caisse départementale de mutualité sociale agricole ;

ARTICLE 2 - Participent également aux travaux de la commission avec voix consultative :

▲ Pour l'établissement des listes électorales des électeurs individuels :

↳ Les représentants des exploitants agricoles suivants :

Organisation professionnelle agricole	Nom et adresse du représentant
Jeunes Agriculteurs Hautes-Pyrénées	M. Clément NOILHAN 26 route de la Lande - 65300 Clarens
Fédération Départementale des Syndicats d'exploitants Agricoles (F.D.S.E.A.)	M. Bernard MOULES 3 Cami dera Castanhera - 65400 Boo Silhen
Coordination Rurale 65	M. Eric PRECHACQ 4 chemin Ribo - 65700 Madiran
Confédération Paysanne	M. Samuel MARGUET Ferme Berdoulets - 65200 Astugue

Pour les horaires d'accueil des services de la préfecture, consultez le site internet <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>

Préfecture - Place Charles de Gaulle - CS 61350 - 65013 TARBES Cedex 9 - Tél : 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 20 10
[courriel : prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr) - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

↳ Les représentants des salariés agricoles dont les noms suivent :

Syndicats représentant les salariés agricoles	Nom et adresse du représentant
Au titre du syndicat CFDT	Mme Josette LOURROU 15 boulevard Lacaussade - 65000 Tarbes
Au titre du syndicat F.O.	Mme Nathalie LAC-BOURDETTE 150 Impasse Bellevue - 65130 Capvern-les-Bains
Au titre du syndicat CFTC	M. Simon DUBAELE 4 chemin de l'Eglise - 65190 Ricaud
Au titre du syndicat CGT	M. Jean-Luc BINDEL 1 bis avenue Laroque - 93150 Le Blanc Mesnil
Au titre du syndicat CFE-CGC	M. Hervé BRUMONT 2 rue Puvis de Chavannes - 65000 Tarbes

↳ Le représentant des propriétaires et usufruitiers suivant :

M. Georges-Robert SANS – centre village, Antin (65220).

▲ Pour l'établissement des listes électorales des groupements professionnels agricoles :

Les quatre présidents de groupements professionnels agricoles ci-dessous :

Organisme	Nom et adresse du Président
Fédération Départementale des CUMA 65	M. Michel LAGLEYZE route de Lustar - 65330 Sentous
Coopérative du haricot Tarbais	M. Jean-Marc BEDOURET 18 rue moule - 65380 Azereix
Centre d'économie rurale 65	M. René FRECHOU 4 rue Saint Nicolas - 65500 Pujo
SICA Pyrénéenne de bétail et de viande	M. Robert ARROUY 4 chemin du Moulin - 65300 Pinas

ARTICLE 3 - Le secrétariat est assuré par la Chambre départementale d'agriculture.

ARTICLE 4 - Le siège de cette instance est fixé à la préfecture des Hautes-Pyrénées.
Elle se réunit sur convocation de son président.

ARTICLE 5 - Cette commission est chargée d'établir les listes électorales provisoires, avant le 1^{er} octobre pour les électeurs individuels et le 15 novembre pour les groupements d'électeurs, de statuer sur les propositions de modifications des listes provisoires d'électeurs individuels et les réclamations avant le 15 novembre 2018 et de dresser les listes électorales définitives avant le 25 novembre 2018 pour les collèges d'électeurs individuels et le 15 décembre 2018 pour les collèges de groupements d'électeurs.

ARTICLE 6 - La commission peut entendre toute personne dont l'audition lui paraît nécessaire.

ARTICLE 7 – M. le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée à chaque membre.

Tarbes, le 10 SEP. 2018


Béatrice LAGARDE

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2018-09-10-002

arrêté modifiant l'arrêté du 25 mars 2013 portant
composition de la commission des titres

arrêté de la commission des titres modifié suite à la nomination du DDSP des Hautes-Pyrénées



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction des libertés publiques
et des collectivités territoriales

Bureau des collectivités
territoriales

**Arrêté n°
modifiant l'arrêté du 25 mars
2013 portant composition de la
commission des titres**

**La Préfète des Hautes-Pyrénées,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment ses articles L 312-1 et L 312-2 relatifs à la commission du titre de séjour ;

Vu la loi n°2007-1631 du 20 novembre 2007 parue au Journal Officiel du 21 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile ;

Vu le décret 2008-614 du 27 juin 2008, article 3 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 mars 2013 modifié portant nomination des membres de la commission du titre de séjour dans le département des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'intérieur du 22 mars 2018 portant affectation de M. Laurent SINDIC en qualité de Directeur départemental de la sécurité publique des Hautes-Pyrénées

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Pyrénées,

ARRETE

ARTICLE 1 - L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 25 mars 2013 modifié portant nomination des membres de la commission du titre de séjour dans le département des Hautes-Pyrénées, est modifié comme suit :

- Membre : M. Laurent SINDIC, Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Hautes-Pyrénées.

ARTICLE 2 – Le Secrétaire Général de la préfecture des Hautes-Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Tarbes, le 10 SEP. 2018

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Samuel BOUJU

Pour les horaires d'accueil des services de la préfecture consultez le site internet <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>

Préfecture - Place Charles de Gaulle - CS 61350 - 65013 TARBES Cedex 9 - Tél : 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 20 10
courriel : prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr